

Impôts 2022 sur les revenus 2021 Mode d'emploi du calculateur



Voici le mode d'emploi du **calculateur impôt de l'UNSA** <u>PNC</u> qui est disponible dans votre espace adhérent mais également sur notre appli, pour vous guider et vous aider dans votre déclaration spécifique à votre activité vol.



Vous trouverez **3 onglets** : une page récapitulative, et deux pages de déclaration en fonction de votre secteur de vol (en cas de mobilité en cours d'année, remplissez les mois concernés dans chacun des deux onglets, les deux se cumuleront sur la page récapitulative).

L'onglet «récapitulatif » vous permettra de retrouver les principaux éléments de votre déclaration.

Récapitulatif PNC LC PNC MC/CC/BP	
MONTANTS À DÉCLARER	
REVENUS D'ACTIVITÉ : Salaires, avantages en natures, indemnités journalières cf case « 1AJ » ou « 1BJ » préremplie de la déclaration d'impôts	€ 0
DÉCOMPTE DES NUITÉS : Attestation employeur EP4 Février 2021	€ 0
INDEMNITÉS REPAS : Voir onglet <i>PNC</i>	● 0
INDEMNITÉS DE TRANSPORT : Voir onglet <i>PNC</i>	€ 0

Les lignes "Revenus d'activité" ainsi que "Décompte des nuités" sont à compléter (flèches noires).

Les lignes "Indemnités Repas" et "Indemnités de Transport" (flèches rouges) sont remplies par le calculateur en fonction de ce que vous renseignez dans les onglets LC ou MC/CC/BP selon votre secteur d'affectation pour la partie à cumuler.

Retrouvez vos « <u>Revenus d'Activités</u> » sur votre déclaration pré-remplie, qui se composent de l'ensemble des salaires et indemnités perçus au cours de l'année 2021 :

- le cumul net imposable AF sur votre fiche de paie de décembre 2021,
- indemnités journalières de la sécu, ...
- autres salaires (si activité parallèle déclarée),

MONTANT A DEDUIRE

Dans cette partie renseignez le montant de votre "Cotisation syndicale".

Les "<u>Montants des frais kilométriques</u>" doivent être **SYSTEMATIQUEMENT** calculés si vous rentrez un nombre de kilomètres même si en cas de déclaration par internet vous ne devez que déclarer le nombre de kilomètres.

Les autres cases se cumulent automatiquement au fil de la déclaration

MONTANTS À DÉDUIRE	
FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS : Voir onglet <i>PNC</i>	€ 0
NOMBRE DE KILOMÈTRES : Voir onglet <i>PNC</i>	0
MONTANT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES : Calculateur officiel en <u>cliquant-ici</u>	€ 0
FRAIS PROFESSIONNELS EN ESCALE : Voir onglet <i>PNC</i>	€ 0
COTISATION SYNDICALE :	€ 0
AUTRES FRAIS : Voir onglet <i>PNC</i>	€ 0
Calculer 🖽	

ATTENTION !

N'oubliez pas <u>la case 6QS</u>, ligne **Cumul Retraite SUP**, sur le bulletin de paie de décembre.



PARTIE DÉCLARATION POUR LE LONG COURRIER :

nvier	INDEMNUTÉS DE DEDAS DEDSUES	
évrier	INDEMNITES DE REPAS PERÇÜES :	F 0
lars	• Ligne « indemnites repas » :	E 0
vril	• Ligne « Ind. repas » :	€ 0
1ai		
uin	INDEMNITÉS DE TRANSPORT PERÇUES :	
uillet	• Somme des deux lignes « Rbst carte Navigo » :	€ O
oût	Ligne « Frais réel transport » :	€ 0
eptembre	• Ligne « IND Transport » :	f 0
ctobre	e Buc « inde Houspore » :	
ovembre	• Ligne « R. Frais transport » :	€ 0
écembre		
٨	Abonnement mensuel Navigo ou Train	€ 0
()	NOMBRE DE KILOMÈTRES :	0
	AUTRES FRAIS :	
	Libellé (sur justificatif)	€ 0
		_
	ROTATIONS :	4
	Vol 1 Code IATA	▼ Nb ON ▼ € 0

En partie centrale, Les éléments à renseigner sont :

- les indemnités repas perçues : les deux lignes sur le bulletin de paie du mois concerné (une ou deux, tout est normal !)
- les indemnités de transport perçues (kilométriques, Navigo, train)
- le nombre de kilomètres parcourus pour ceux qui ont l'option voiture (dans la limite des 100 km A/R, sauf accord de votre centre des impots)
- les autres frais (sur justificatif et accord de votre percepteur)
- les rotations : il vous suffit de rentrer le code IATA du découcher, et le nombre de ON de la rotation (<u>flèche bleues</u>)

La case "**TOTAL**" <u>(flèche verte</u>) viendra se cumuler directement dans la partie récapitulative. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

*** Pour ajouter un vol ou un frais, cliquez sur le "+" (<u>flèche rouge</u>)
*** Pour changer de mois => partie gauche (<u>flèche noire</u>).

DÉCLARATION POUR LE MC, CC ET BASES PROVINCES

Janvier	INDEMNITÉS DE REPAS PERÇUES :	
Février	• Ligne « Indemnités repas » :	€ 0
Mars	Linne « Ind. repas ».	E O
Avril	· Libre « nut repus ».	eo
Mai	INDEMNITÉS DE TRANSPORT PERCIJES -	
Juin	 Somme des deux lignes « Rbst carte Navigo » : 	€ 0
Juillet		
Août	• Ligne « Frais réel transport » :	€0
Septembre	• Ligne « IND Transport » :	€ 0
Octobre	Ligne « D. Ergis transport » -	En
Novembre	• Lighe « K. Hais transport ».	£0
Décembre	FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS : Abonnement mensuel Navigo ou Train	€ 0
<u>{}</u>	NOMBRE DE KILOMÈTRES :	0
Ц	AUTRES FRAIS :	
	Libellé (sur justificatif)	€ 0
		Л
	VOLS JOURNÉE :	€ 0
	ROTATIONS :	
	Vol 1	
		$\mathbf{\hat{1}}$

En partie centrale, Les éléments à renseigner sont :

- Les indemnités repas : addition des deux lignes sur le bulletin de paie du mois concerné (une ou deux, tout est normal !)
- les indemnités de transport perçues (kilométriques, Navigo, train)
- le nombre de kilomètres parcourus pour ceux qui ont l'option voiture
- Les autres frais (sur justificatif et accord de votre percepteur)
- Les vols journée, ayant la même base forfaitaire de déduction, il suffit de renseigner combien d'aller-retour journée vous avez fait pendant le mois
- les rotations : en choisissant le nombre de ON <u>(flèche bleue</u>), les cases de découcher apparaissent, (une case découcher pour un 2 ON, deux cases pour un 3 ON et ainsi de suite).

La case "**TOTAL**" <u>(flèche verte</u>) viendra se cumuler directement dans la partie récapitulative. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

*** Pour ajouter un vol ou un autre frais, cliquez sur le "+" (<u>flèche rouge</u>)
*** Pour changer de mois => partie gauche (<u>flèche noire</u>).

CALCULS ET CONSEILS DE DÉCLARATION

Une fois les différentes données remplies et une vérification rapide sur l'onglet Récapitulatif, un simple clic sur "**Calculer**" et une page d'accompagnement apparaît. Les données saisies permettent de guider vers une déclaration dite "**Aux frais réels**" (ainsi que les cases et les montants à renseigner) ou encore une déclaration dite "**Forfaitaire**" avec la déduction des 10%.

Enregistrer	- 6	INSA	PNC
Récapitulatif PNC LC PNC MC/CC/BP			
K Reto	ur		
En fonction des éléments que vous avez remplis, la dédu Vous devriez d	ction aux frais réels n'est pas recom éclarer :	mandée (!
CASE 1AJ OU 1BJ	€	0	
CASE 7AC OU 7AE Cotisation syndicale	€	0	
PENSEZ À LA C Bulletin de paie de Décembre,	ASE 6QS ligne « cumul retraite »		
ि Récapitulatif PDF	🛃 Enregistrer		

OU

UNSA PN
nandée !
0
€ 40
€ 120
€ 320

ASTUCES

A tout moment, un bouton "**Enregistrer**" vous permet de sauvegarder votre déclaration sur votre PC ou téléphone.

Le "**Récapitulatif PDF**" permet d'enregistrer en format PDF l'onglet "récapitulatif" ainsi que la page de déclaration.

Pour revenir sur une version enregistrée, cliquez sur "Charger une sauvegarde".

Lorsque vous voudrez revenir sur une année précédente, il suffira de télécharger la sauvegarde puis cliquer sur " **CONSULTER MA DECLARATION**". Ce choix vous permet une simple consultation sans possibilité de modification des éléments déclarés.

Vous pouvez également remplir votre déclaration au fil des mois de l'année en cours. Au moment de compléter votre déclaration, il vous suffira de cliquer sur « **METTRE À JOUR ET ÉDITER** » pour que le dernier barème à jour soit pris en compte automatiquement.

Quand vous enregistrez, mettez l'année et le mois dans le nom de votre sauvegarde. Cela vous permettra de garder un historique de vos déclarations.

	vous devriez declarer :	
NOMBRE DE KILOMÈTRE Si déclaration internet	:5	1
CASE 1AJ OU 1BJ	Depuis votre sauvegarde, les barèmes des escales ont peut- être évolué !	€ 33
TOTAL DES AUTRES FR Si déclaration internet	Mettre à jour et éditer 💿 Consulter ma déclaration	€ 1355
CASE 1AK OU 1BK Si déclaration papier	OU	€ 1355
	PENSEZ À LA CASE 6QS	

RAPPEL

Si vous choisissez d'opter pour la déduction du montant réel de vos frais professionnels lors de votre déclaration de Revenus 2021, vous pouvez le faire conformément à la législation en vigueur. Les termes de l'annexe à la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du 15 Février 1999 précisent les modalités réglementaires du dispositif dont l'instruction administrative est publiée au Bulletin officiel des Impôts sous la référence 5 F-6-99). Il est impératif de suivre scrupuleusement ces modalités.

Ainsi, pour pouvoir déduire de vos Revenus, le montant de vos Frais Professionnels, suivant le dispositif légal, il est nécessaire, au préalable, d'ajouter à sa base d'imposition, c'est-à-dire à son Cumul Net Imposable, TOUTES les Indemnités de séjour perçues pour leur montant TOTAL, majorées du coût réel des chambres d'hôtel conformément au décompte des Nuitées fourni par l'employeur,

IMPORTANT : Ce calculateur vous permet de vous assister dans le calcul de vos frais réel **ET** de savoir si vous devriez faire une déclaration aux frais réels ou opter pour une déclaration classique (Déduction forfaitaire de 10%)

Il vous appartient de remplir tous les autres champs de votre déclaration si nécessaire.

L'UNSA PNC ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission dans votre déclaration.

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?

Pour avoir une idée du montant de votre impôt sur le revenu, rendez-vous directement sur le <u>SIMULATEUR OFFICIEL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU</u>



DATES LIMITES POUR LA DECLARATION EN LIGNE ET PAPIER



Date limite déclaration papier (tous départements) : <u>19 mai 2022</u> Non-résidents percevant des revenus en France : <u>24 mai 2022</u> à <u>23h59</u>

L'EQUIPE UNSA RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU ASSISTANCE DANS L'UTILISATION DE CE CALCULATEUR !

⇒ Notre standard téléphonique (9h-17h) au 09.80.80.02.02

⇒ Par mail <u>unsapncaf@gmail.com</u>